

Public
Assistants de régulation médicale des SAMU-
SAS ou faisant fonction

Pré-requis
Aucun

Modalités d'admission
- Pas de modalité d'admission
- Délai d'accès à la formation : 6 mois

Durée
4 jours (28 heures)
Présentiel

Nombre de participants
De 8 à 12 personnes

Tarif
Tarif individuel : 800€
Tarif étudiant : Nous consulter
Tarif groupe : Nous consulter

Inscription
Secrétariat du CESU 33
05 57 62 32 74
cesu33@chu-bordeaux.fr

Intervenants
Médecins régulateurs et ARM du SAMU-SAS
de la Gironde et formateurs du CFARM de
l'IMS du CHU de Bordeaux

Indicateurs qualité
Professionnels formés chaque année : NC
Taux de satisfaction : NC
Taux de recommandation : NC



Assistant de régulation médicale : évoluer dans sa pratique

Présentation de la formation

La réactualisation des connaissances des ARM par la simulation pour répondre efficacement aux situations d'urgence en SAMU-SAS.

Objectifs de la formation

- Réceptionner un appel au SAMU-SAS en bi-niveau
- Identifier une situation d'urgence avec une échelle de tri actualisée
- Adapter sa communication aux situations complexes

Contenu pédagogique

- Changements des organisations associés au SAS
- Nouvelles filières de soins en médecine ambulatoire
- Nouveaux outils techniques et non-techniques en régulation
- Echelle de tri ARM
- Rôle et missions de l'ARM face à une situation sanitaire exceptionnelle
- Démarche qualité et sécurité des soins en régulation

Méthodes et moyens pédagogiques

- Pédagogie interactive (active et participative)
- Analyses d'écoutes d'enregistrement d'appels en régulation
- Mises en situation contextualisées sous forme de simulation d'appel

Evaluation

- Présence obligatoire à la totalité des modules et participation active du participant
- Evaluation formative continue

Pour tout renseignement sur l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap et si vous souhaitez consulter le registre public d'accessibilité, veuillez contacter Madame PEREIRA : cesu33@chu-bordeaux.fr - 05 57 62 32 74
Version et date de mise à jour du contenu : V02 - 25/01/2025